

Québec, le 20 juin 2025

Madame Lena Metlege Diab
Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté
365, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 1L1

Madame Patty Hajdu
Ministre de l'Emploi et des Familles
Emploi et Développement social Canada
140, Promenade du Portage
Gatineau (Québec) K1A 0J9

Mesdames les Ministres,

Le 23 mai dernier, je vous écrivais pour souligner votre entrée en poste et pour vous faire part de certaines priorités du gouvernement du Québec en matière d'immigration. J'aimerais revenir plus particulièrement sur les demandes du Québec en matière de réduction des résidents non permanents.

En effet, ce sujet est l'une des principales priorités du gouvernement du Québec, en raison de ses effets sur la langue française, sur les services publics et sur la disponibilité des logements. C'est pourquoi je souhaite réitérer notre demande de réduire à un maximum de 200 000, le nombre de résidents non permanents qui relèvent exclusivement du gouvernement fédéral, soit les demandeurs d'asile et les titulaires de permis du Programme de mobilité internationale. Nous souhaitons par ailleurs que cette réduction se concentre prioritairement dans les régions de Laval et de Montréal.

Bien qu'elles apparaissent encore insuffisantes, le Québec reconnaît les diverses mesures mises en œuvre par votre gouvernement au cours de la dernière année afin d'atteindre cet objectif de réduction. Je salue d'ailleurs les récentes initiatives de votre gouvernement qui nous apparaissent porteuses, advenant qu'elles puissent s'appliquer, pour mieux contrôler le nombre de demandeurs d'asile.

En ce qui a trait au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), la réduction de la proportion de travailleurs étrangers temporaires (TET) par lieu d'emploi, de 20% à 10%, et le refus de traitement des demandes dans les régions métropolitaines de recensement où le taux de chômage est plus élevé sont des mesures efficaces. Cependant, il est primordial que celles-ci soient arrimées avec les mesures déployées par le Québec, lesquelles se concentrent sur les régions de Laval et de Montréal.

Le maintien du niveau de TET dans certaines régions est crucial pour de nombreuses entreprises confrontées à d'importants enjeux de main-d'œuvre.

Dans cette perspective, je vous demande d'appliquer rapidement une mesure qui permettrait aux entreprises de maintenir le nombre de TET qui contribuent présentement à la vitalité des régions du Québec. Une telle mesure, de type clause grand-père, permettrait le renouvellement des permis de travail pour les TET déjà au Québec, hors des régions de Montréal et de Laval.

Mes équipes se rendront disponibles afin de convenir très rapidement d'une entente permettant d'atteindre les objectifs que partagent nos deux gouvernements relativement aux modalités applicables au PTET.

Vos équipes peuvent joindre madame Amélie Drewitt, directrice générale, afin de discuter des modalités de mise en œuvre et convenir des prochaines étapes.

Je vous prie d'agréer, Mesdames les Ministres, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

Jean-François Roberge
Ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration